

## Arrêté du Président

**N° 2025-51**

**MB/MC/HD**

**OBJET** : Examen professionnel d'accès au grade d'attaché principal territorial - session 2025.

Composition du jury.

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L132-10, L320-1 à L321-3, L 325.19, L522-1, L522-23 à L522-31, L523-1, L523-3 à L523-6,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours de la fonction publique d'Etat par voie télématique,

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté 2024-202 du 10 septembre 2024 portant ouverture de la session 2025 de l'examen professionnel d'accès au grade d'attaché principal territorial,

Vu l'arrêté n° 2024-291 du 3 décembre 2024 portant liste des membres susceptibles de siéger dans les jurys de concours et examens professionnels organisés pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégorie A, B et C de la fonction publique territoriale, par le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne d'Ile-de-France, pour l'année 2025,

Vu l'arrêté n° 2015-153 du 29 avril 2015, donnant délégation de signature à Madame Martine BARBEROUX, Directrice des concours,

Vu ensemble les arrêtés n° 2022-244 du 14 septembre 2022, et n° 2015-153 du 29 avril 2015 donnant délégation de signature à Monsieur Benoît HAUDIER, Directeur Général Adjoint chargé des concours, de la santé et de l'action sociale, et à Madame Martine BARBEROUX, Directrice des concours,

Vu le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative Paritaire de la catégorie « A »,

Vu la désignation par le CNFPT d'un représentant appelé à siéger en qualité de membre du jury pour la session 2025 de l'examen professionnel d'accès au grade d'attaché principal territorial,

Vu la convention générale établie entre centres de gestion, relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion,

Considérant qu'il convient de procéder à la constitution du jury de la session 2025 de l'examen professionnel d'accès au grade d'attaché principal territorial,

### ARRETE

**Article 1** : Le jury la session 2025 de l'examen professionnel d'accès au grade d'attaché principal territorial, se compose comme suit :

#### Collège des fonctionnaires territoriaux

Claire CHARANSONNET, représentante du personnel de catégorie « A » à la CAP

Karima BENTOUT, suppléante du président du jury, attachée territoriale principale à Eaubonne

Olivier GILTON, président du jury, directeur territorial à la Région Ile-de-France

Julie LEMAINQUE, attachée territoriale hors classe à Villiers-sur-Marne

Florentin MANJAKAVELO, attaché territorial hors classe à Rueil-Malmaison

Xavier PIERRET, attaché territorial hors classe au Blanc-Mesnil

Mathias TROGRIC, administrateur territorial à Sarcelles

Accusé de réception en préfecture  
093-28750060-20250304-2025-51-AR  
Date de télétransmission : 13/03/2025  
Date de réception préfecture : 13/03/2025



### **Collège des personnalités qualifiées**

Stéphane BIECHY, directeur des services socio-éducatifs à Vitry-sur-Seine

Arsène BOLOUVI, chef de bureau ressources à la MDPH de Seine-Saint-Denis

Elise GORES-MERTENS, représentante du CNFPT

Claire KAHN BONNEAU, directrice enfance, enseignement et jeunesse à Sevran

Thibaud MULIER, maître de conférences en droit public à l'université Paris Nanterre

Françoise RIGAL, administratrice territoriale hors classe, ancienne directrice générale des services, retraitée

Carole SEBBAG, directrice générale des services à Levallois-Perret

### **Collège des élus locaux**

Hamid CHABANI, adjoint au maire de Drancy, conseiller départemental de la Seine-Saint-Denis

Denis GABRIEL, adjoint au maire de Rueil-Malmaison, conseiller régional d'Ile-de-France

Françoise KERN, adjointe au maire de Pantin

Anthony MANGIN, adjoint au maire de Drancy

Florence MARY, adjointe au maire de Soisy-sous-Montmorency

Imène SOUID, maire d'Orly, conseillère départementale du Val-de-Marne

Mélanie ZEDE, adjointe au maire de Mitry-Mory

**Article 2** : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre Interdépartemental de Gestion, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Publié par affichage électronique  
sur le site du CIG petite couronne  
[www.cig929394.fr](http://www.cig929394.fr)

Le...13/03/2025.....

Fait à Pantin, le 4 mars 2025

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint des concours,  
de la santé et de l'action sociale



Benoît HAUDIER

*L'intéressé, s'il désire contester cet acte, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).*